

COMMUNE DE FOLLAINVILLE-DENNEMONT
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : interdiction d'accès au terrain de foot-ball et au vestiaire rue Emile Zola à Follainville-Dennemont du samedi 19 septembre 2026 de 19h00 jusqu'au dimanche 20 septembre 2026 à 22h00.

Nous, **Maire de la commune**,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la foire à tout organisée le dimanche 20 septembre 2026 rue Emile Zola à Follainville-Dennemont,
Vu les lieux,
Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de ces équipements,

ARRETONS

Du samedi 19 septembre 2026 de 19h00 jusqu'au dimanche 20 septembre 2026 à 22h00

Article 1 – Pendant la foire à tout, tout accès sera interdit sur le terrain de foot-ball et au vestiaire rue Emile Zola à Follainville-Dennemont, sauf pour les services de secours, les organisateurs du Comité Pour l'Animation de Follainville-Dennemont, les membres du conseil municipal et du personnel communal.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté seront portées à la connaissance des usagers par des panneaux réglementaires mis en place par les services techniques de la commune de Follainville-Dennemont.

Article 3 : le présent arrêté sera notifié pour information à :

- Monsieur VARET Alban, Président du Comité Pour l'Animation de Follainville-Dennemont, organisateur,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de Limay,
- Messieurs les Chefs des Corps des Sapeurs-Pompiers de Mantes-la-Jolie et Limay,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la commune de Follainville-Dennemont.

Cet arrêté sera porté à la connaissance des riverains et usagers par voie d'affichage et publication sur le site internet de la commune.

Fait à Follainville-Dennemont, le 18 Septembre 2026



Le Maire,

Samuel BOUREILLE

Affiché le : 18/09/2026



Mairie de Follainville-Dennemont

2, Place de la Mairie - 78520 Follainville-Dennemont - Tél. : 01 34 77 25 02 - Fax : 01 34 78 53 85 - mairie@follainville-dennemont.fr